

## / VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES /

# Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) encadre la construction et l'aménagement de biens immobiliers et inscrit nos villes dans un projet commun visant à protéger et valoriser le cadre de vie.



### Maison individuelle



#### 1 Mur de clôture :

- H > 0,60 m : DP
- 1,80 m claire voie selon le zonage disponible sur le PLU

#### 2 Portail :

- DP

#### 3 Garage si accolé à l'habitation :

- < 20 m<sup>2</sup> : DP ou 40 m<sup>2</sup> en zone U
- > 20 m<sup>2</sup> : PC

#### 4 Façades, ravalement, bardage :

- DP

#### 5 Terrasse non couverte de plain pied (béton ou bois) :

- Sans surélévation quelle que soit la surface : aucune formalité
- < 100 m<sup>2</sup> non couverte : DP
- Surélevé H 0,60 m > 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
- Surélevé de 5 à 20 m<sup>2</sup> : DP
- Surélevé > 20 m<sup>2</sup> : PC

#### 6 Piscine : superficie bassin

- < 10 m<sup>2</sup> : non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
- < 100 m<sup>2</sup> non couverte : DP
- < 100 m<sup>2</sup> avec couverture de moins de 1,80 m de haut : DP
- > 100 m<sup>2</sup> : PC

#### 7 Extension, espaces habitables supplémentaires, aménagement de combles :

- < 20 m<sup>2</sup> : DP
- > 20 m<sup>2</sup> : PC

#### 8 12 Fenêtre, porte-fenêtre :

- Création, changement : DP
- Remplacement à l'identique : aucune formalité

#### 9 Couverture :

- DP
- Remplacement à l'identique aucune formalité (couleur, matériaux)

#### 10 Fenêtre de toit de type Velux :

- DP

#### 11 Photovoltaïque sur le toit :

- DP

#### 13 Parabole :

- > 1 m : DP

#### 14 Véranda, terrasse couverte, pergola climatique :

- < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
- de 5 à 20 m<sup>2</sup> : DP
- > 20 m<sup>2</sup> : PC

#### 15 Cabane et abri de jardin

- et 16 Appentis, carport, serre :
- < 5 m<sup>2</sup> : plan d'implantation à fournir
- de 5 à 20 m<sup>2</sup> : DP
- > 20 m<sup>2</sup> : PC, implantation limite de propriété avec la voie ou 3 m ou 5 m selon les zones

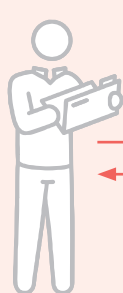
#### 17 Éolienne

- DP

Le Plan d'Urbanisme Local est consultable sur notre site internet : [www.merville-franceville.fr](http://www.merville-franceville.fr) ou en mairie

### CIRCUIT DU DOSSIER

Dépôt du dossier à France services ou par voie dématérialisée sur [www.normandiecabourgpaysdauge.fr](http://www.normandiecabourgpaysdauge.fr)



4 avenue Alexandre de Lavergne  
14810 Merville-Franceville Plage  
Validation de la décision par le maire



Apporte son expertise technique (avis favorable, défavorable, demande de pièces complémentaires)

ZAC de la Vignerie  
rue des entreprises, CS 10056  
14160 Dives-sur-Mer

**DÉLAIS D'INSTRUCTIONS :**  
Déclaration Préalable (DP) : 1 mois  
Permis de Construire (PC) : 2 mois  
Ces délais peuvent être majorés si :  
- le dossier est incomplet ou dans un périmètre Architectes des Bâtiments de France.

**ATTENTION :**  
le Plan Local d'Urbanisme (PLU) peut imposer des contraintes particulières (matériaux, couleurs, etc.) en fonction des zonages.